

L'indice de résilience numérique est prêt à décoller

🔖 Le sauvegarder

Dernière mise à jour: 21 Jan 2026



Ce **26 janvier 2026**, le gouvernement français s'apprête à franchir une étape clé dans sa stratégie de souveraineté numérique avec le dévoilement officiel de l'**indice de résilience numérique (IRN)**, un outil inédit pour quantifier et comprendre la dépendance des organisations au numérique externe.

Plus qu'un simple baromètre, ce nouvel indice se veut une **boussole stratégique** dans un contexte de dépendance croissante aux technologies étrangères, à la fois pour l'État, les entreprises et, potentiellement, les collectivités locales et européennes.

On ne maîtrise que ce que l'on mesure

Les mots *souveraineté numérique* sont sur toutes les lèvres. Mais derrière l'expression se cache un défi concret : comprendre jusqu'où la France, ses acteurs publics comme privés, restent tributaires de technologies développées et contrôlées en dehors de l'Europe, notamment par des géants américains.

L'indice IRN vise à dépasser le discours pour mesurer — méthodiquement et objectivement — cette dépendance.

Concrètement, l'**IRN n'est pas une énième certification**. Il s'agit d'un référentiel rigoureux basé sur une méthodologie co-construite avec une pluralité d'acteurs — publiques, privées, techniques et think tanks — et publiée sous licence libre Creative Commons pour garantir transparence et auditabilité.

Un outil qui s'adresse à tous

Né d'une initiative portée par l'association **aDRI (A Digital Resilience Initiative)**, l'indice de résilience numérique répond à une demande grandissante : celle d'un outil opérationnel permettant aux organisations de cartographier leurs dépendances numériques.

Initialement concentré sur les grandes entreprises, il est aujourd'hui pensé pour s'adapter à toutes les tailles d'organisation — **des multinationales aux collectivités locales** — et pour accompagner les efforts de mise en conformité réglementaire.

Un diagnostic à 360 degrés

L'originalité de l'indice repose sur sa grille d'analyse multicritères. Plutôt que de se limiter à un seul aspect — comme la localisation des données — il prend en compte **huit dimensions essentielles** de la dépendance numérique, divisées en deux grandes catégories :

Critères techniques et quantitatifs

- Part des dépenses et achats de logiciels, licences, matériels et services selon l'origine (française, européenne, extra-européenne) ;
- Localisation des données ;
- Niveau d'adoption de technologies ouvertes (*open source*, standards ouverts) ;
- Diversification des fournisseurs.

Critères organisationnels et qualitatifs

- Appropriation managériale des risques numériques ;
- Capacité à faire face à un choc numérique (résilience opérationnelle) ;
- Suivi des évolutions réglementaires ;
- Niveau d'autonomie des compétences internes.

Cette approche intégrée permet de ne pas réduire la souveraineté numérique à un chiffre isolé, mais de **visualiser un véritable profil de résilience**, utile aux décideurs pour orienter leurs stratégies d'investissement, de formation et de gouvernance.

Du radar d'entreprise à l'Observatoire national de la souveraineté numérique

L'IRN, une fois installé, est conçu pour **alimenter une stratégie plus large de pilotage des dépendances numériques**. Les données issues de son exploitation doivent enrichir un futur **Observatoire de la souveraineté numérique**, un projet annoncé par l'État pour cartographier et comprendre les risques structurels qui pèsent sur l'autonomie technologique française et européenne.

Dans cette logique, l'indice devient un **outil vivant**, articulant diagnostics individuels et indicateurs globaux, capables **d'éclairer les politiques publiques**, les décisions d'achats et les stratégies industrielles à moyen et long terme.

Haute tension géopolitique

La présentation de l'IRN intervient dans un contexte international où la souveraineté numérique est devenue un enjeu politique autant qu'économique.

Les débats sur l'utilisation de technologies étrangères, la domination de certains modèles cloud ou plateformes, les tensions transatlantiques autour de la régulation numérique et la volonté européenne d'autonomie stratégique ont poussé l'Union comme ses États membres à penser **des réponses concrètes et mesurables** à ces défis.

Plutôt que de se limiter à des déclarations ambitieuses, l'IRN tente de traduire ces aspirations en un langage commun : **celui des chiffres, des diagnostics et des leviers actionnables**.

Des premiers utilisateurs engagés

Le développement de l'indice n'est pas théorique. Depuis l'été 2025, plusieurs grandes entreprises françaises ont déjà expérimenté l'outil : RTE (gestionnaire du réseau électrique), Docaposte, Orange, CMA CGM, MAIF, SNCF ou encore Groupe ADP. Ces pionniers ont contribué à affiner la méthode et à tester la pertinence du diagnostic dans des environnements réels et critiques.

Leurs expériences, attendues pour publication dans les mois à venir, fourniront des cas d'usage précieux et une première lecture concrète des faiblesses et forces numériques au sein de l'économie française.

Vers une souveraineté numérique mesurable

L'Indice de Résilience Numérique illustre l'évolution d'un débat longtemps resté conceptuel vers une **politique numérique structurée et pragmatique**.

Dans un paysage où les technologies sont à la fois des moteurs d'innovation et des vecteurs de vulnérabilité, disposer d'un instrument capable d'objectiver ces enjeux est un pas de plus vers une **maîtrise stratégique du numérique**.